



CONCOURS INTERETABLISSEMENTS DE STANDS ET DE SPOTS PUB

JEUDI 10 MARS 2016

L'objectif de ce concours, organisé par le CREAP (Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé), est de :

- Promouvoir la filière vente
- Fédérer les classes

Pour cela deux projets sont mis en place :

- Animer un marché de produits locaux
- Créer un spot publicitaire de 35 secondes sur le Yaourt.

Nous étions 7 établissements de Région Auvergne Rhône-Alpes à nous retrouver pour la 3ème édition à L'institut Sandar de Limonest.

Le L.E.P.R.P. JEANNE ANTIDE a mobilisé 2 classes de la section BAC PRO « Technicien Vente Conseil » en Produit Alimentaires pour cette occasion :

- Les élèves de Seconde Bac pro pour le marché de présentation et dégustation de 2 produits locaux
- Les élèves de Terminale Bac Pro sur le concours de spots publicitaires.

➤ **LE MARCHÉ DE PRODUITS LOCAUX**

Le but de ce marché consiste à promouvoir 2 produits du terroir par une mise en valeur des produits régionaux et une animation commerciale des stands. Les élèves doivent maîtriser :

- La connaissance du produit
- L'accueil
- L'organisation l'espace, la décoration
- L'argumentation (bonne visibilité et lisibilité des informations, dégustation)

Différents stands et produits du concours :

- Le Lycée du Guiers Val d'Ainan du Pont de Beauvoisin propose du St Genis et un sirop
- L'Institut SANDAR de Limonest propose de la cervelle des canuts et de la rosette de Lyon
- Le LEAP St Dominique de Valréas propose de la tapenade et du nougat
- Le Lycée Agro technologique d'Annonay propose de la bière et du miel d'Ardèche
- La Pélissière de Tournon propose de la crème de châtaigne et du miel
- Le Lycée Jeanne Antide de Reignier propose du reblochon d'Arbusigny et du jus de fruit pétillant « Thomas Leprince »

Les élèves de Seconde ont pu mettre en pratique leurs récentes techniques de vente et développer leurs compétences et leur autonomie avec brio. Leur prestation très réussie leur a offert le 3ème prix, et ainsi donné l'occasion d'être fiers de leur travail.

Le 1er prix a été attribué au lycée Sandar.

➤ **LE CONCOURS DE SPOTS PUBLICITAIRES**

Après le visionnage de tous les spots candidats, le jury composé d'un représentant élève par lycée, d'un enseignant et de Mr Barrés, délégué du CNEAP, se retire pour délibérer.

Pendant ce temps, les spots publicitaires classés « **hors concours** », du fait du haut niveau des moyens de production utilisés, sont visionnés.

Les 4 spots du Lycée ont concouru dans cette catégorie, car grâce à la subvention accordée par la Région dans le cadre des projets Eurêka « Club Culture », et au complément financier du lycée, nous avons pu accueillir 2 professionnels cinéastes : A. Gélard. Et S. Buisson (**Voir l'article « ateliers cinéma » pour visionner nos 4 spots**)

C'est l'institut Sandar qui remporte le premier prix du spot publicitaire